

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10	10

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un janvier à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre,

Absents représentés :

Absents excusés non représentés : BASCOUL André
Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

27/01/2025

Objet de la délibération

Délibération n°07/2025 : **ACTION SOCIALE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte-tenu de la dissolution du CCAS de la commune, les compétences relatives à l'action sociale sont directement exercées par le présent conseil. Il explique qu'il a reçu une demande d'aide exceptionnelle pour participer aux frais d'hospitalisation prolongée d'un administré (non remboursés).

Ses ressources propres ne lui permettent pas de faire face à cette dépense et risque de précariser sa situation financière, déjà fragile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE d'accorder une aide financière exceptionnelle de 140.00 €

PRÉCISE que les dépenses seront inscrites au budget 2025 de la commune.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

